

MISE À JOUR DE LA RÉGLEMENTATION ET DU PLAN D'URBANISME

Estérel, le 14 janvier 2021 – En janvier 2019, Ville d'Estérel informait ses citoyens qu'elle entendait procéder à la mise à jour de son plan et de sa réglementation d'urbanisme.

Les règlements initiaux adoptés en 2006 ont, depuis ce temps et à maintes reprises, été modifiés par de nouveaux règlements rendant la lecture des documents plutôt difficile.

Conscient de l'importance de continuer à protéger les espaces verts, le Conseil souhaite que le plan d'urbanisme et ses règlements offrent le meilleur encadrement possible. Vos opinions sont importantes et seront prises en considération lors de la rédaction des nouveaux règlements.

Par ailleurs, en décembre dernier, *Golf Estérel* a présenté au Conseil municipal et au Comité consultatif d'urbanisme un plan visant à réaménager sa propriété. La proposition comprend un parcours et une académie de golf, un nouveau *clubhouse*, un hôtel, un projet résidentiel et le don d'un terrain péninsulaire situé au bord du lac Dupuis afin d'en faire un nouveau parc municipal.

À la suite de certaines informations ayant circulé au cours des dernières semaines, le Conseil souhaite vous informer que :

- LE CONSEIL N'A PRIS AUCUNE DÉCISION CONCERNANT LES MÉMOIRES REÇUS DANS LE CADRE DE LA REFORTE, (Y COMPRIS SUR LE PROJET DE *GOLF ESTÉREL*) ET AUCUN NOUVEAU PROJET DE DÉVELOPPEMENT N'A ÉTÉ INTÉGRÉ AUX PROJETS DE RÈGLEMENT À CE JOUR.
- LE CONSEIL CONSULTERA SES CITOYENS PRÉALABLEMENT AU DÉPÔT D'UN PREMIER PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME.
- LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME* PRÉVOIT UN PROCESSUS DE CONSULTATION ET D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE LORS DE LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (articles 123 à 133), CE QUI INCLUT TOUT CHANGEMENT DE ZONAGE AINSI QUE LES USAGES.

Afin de suivre chacune des étapes et d'être informés des développements dans ce dossier d'envergure, veuillez vous inscrire sur la plateforme *Voilà!* et, si ce n'est déjà fait, fournir une adresse courriel à l'administration municipale afin d'être inscrit sur la liste des envois par courriels. Si vous éprouvez des difficultés avec *Voilà!* ou si vous avez besoin d'aide pour vous y inscrire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

-30-

Source et information :

Service de l'urbanisme
Ville d'Estérel
450 228-3232